

## ◀ Handicap et difficultés scolaires : le cynisme à l'oeuvre ! ▶

Les « réformes » Macron et Blanquer s'annoncent dans la suite de ce que les gouvernements précédents ont infligé à l'école depuis plus de 20 ans.

### L'inclusion comme paradigme

Si « l'école pour tou-te-s » est une revendication fondamentale de SUD éducation, l'école inclusive ne doit l'être ni au détriment des personnels, ni à celui des élèves.



Avec un vocabulaire très tendance et humaniste axé sur le respect de la différence, les gouvernements successifs ont fait entrer de force le handicap à l'école . Pourquoi de force ? Car les

moyens nécessaires et supplémentaires n'ont jamais été mis en place, hormis le recrutement de milliers de précaires sous-payé-e-s et non formé-e-s. Là encore, l'arrivée non préparée de ces travailleuses dans les établissements releva d'une injonction faite aux enseignant-e-s du primaire de devenir formateurs-trices alors qu'eux -elles mêmes sont très souvent désemparé-e-s. n'étant ni préparé-e-s médicalement ni psychologiquement à cette tâche.

En vingt-cinq ans, on est passé des classes spécialisées, les fameuses "classes de perfectionnement" dans lesquelles étaient relégués les élèves les plus rétifs-ves au système scolaire, aux classes "ULIS" qui accueillent dorénavant des élèves handicapé-e-s physiquement ou intellectuellement. Depuis ces dernières années, ces classes ULIS se tournent vers les classes standards pour y inclure leurs élèves.

Or, comment gérer au quotidien une classe d'un effectif de 25 élèves en moyenne, en Réseau d'Education Prioritaire, sachant qu'en étant généreux, seul un quart de l'effectif peut suivre les programmes, la moitié se situe en dessous du niveau requis et le dernier quart est complètement à la ramasse.

Comment préparer sa classe quand on a 5 ou 6 niveaux différents dans celle-ci ? Ça se faisait à la campagne il y a quelques années, mais les « plus grands » étaient alors autonomes et désireux d'aider les « plus petits ». Désormais, les « plus grands » ont le même âge, ne sont pas forcément autonomes mais doivent la plupart du temps se contenter d'explications rapides d'enseignant-e-s débordé-e-s par les élèves en difficulté.

Les enseignant-e-s des classes de perfectionnement se sont transformé-e-s en quelques "maîtres d'Ulis" qui deviennent progressivement des coordinateurs-trices . Illes testent et dispatchent ensuite leurs ex-élèves dans les classes.

### **SUD éducation 62 revendique notamment :**

**- Pour que les inclusions soient possibles et bénéfiques, la baisse des effectifs des classes ordinaires et de ceux des classes adaptées et spécialisées. La possibilité d'inscriptions multiples (double, triple inscription) des élèves d'ULIS dans les classes ordinaires, afin que les effectifs réels de ces classes tiennent compte de leur présence.**

**- Un renforcement conséquent du partenariat avec le secteur médico-social et la création de postes Education nationale dans l'accompagnement (éducatif, médical, social, psychologique) pluriprofessionnel de ces élèves.**

**- Des AESH en nombre suffisant, formé.e.s et titulaires.**

**- Une véritable formation initiale et continue pour l'ensemble des personnels (de classes ordinaires, adaptées et spécialisées).**

**- Une organisation qui permette la participation de tous les personnels impliqués aux différentes réunions concernant l'élève en situation de handicap, sur leur temps de service...**

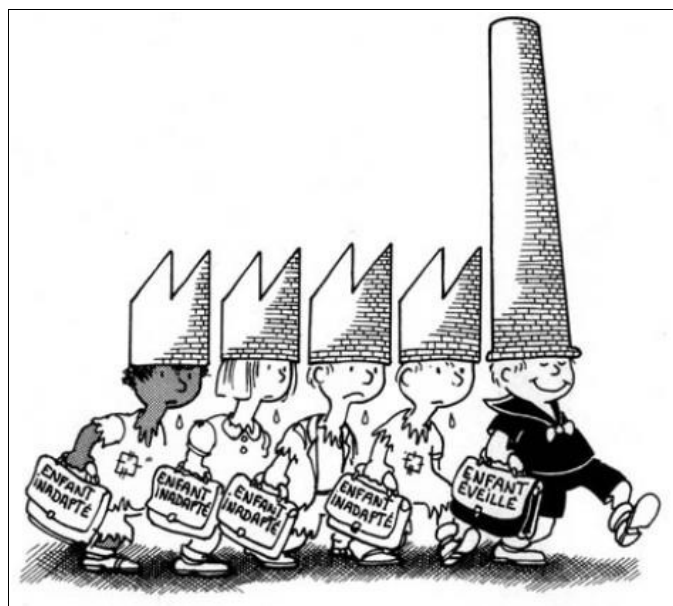


## Liquidation des RASED et de l'adaptation

Depuis des années, les RASED, composés de maîtres spécialisés, rééducateur-trices en psychopédagogie et psychomotricité et d'un-e psychologue scolaire ont été réduits à peau de chagrin et leurs différents personnels sont amenés à saupoudrer leurs interventions, courant souvent d'un établissement à l'autre.



Blanquer et Macron font pire. Le ministère a mis en place un nouveau diplôme, le CAPPEI, en remplacement des CAPASH et 2CA-SH. Ce diplôme commun aux enseignant-e-s des premier et second degrés, fait disparaître les options (A, B, C, D, E, F et G). La « spécialisation » porte désormais sur le type de poste occupé, avec une formation qui n'offre que 52 heures « d'adaptation au type de poste ».



Pour les personnels des RASED, ce nouveau décret annonce la fin des deux missions distinctes jusqu'ici assurées par les maître-sse-s E et maître-sse-s G. Les enseignant-e-s suivront désormais la même formation quelle que soit leur mission au sein du RASED (aide à dominante pédagogique ou aide à dominante relationnelle). Ceci signifie que ces personnels seront interchangeables au sein des pôles ressources.

Cette nouvelle formation et l'ensemble des mesures adoptées dans l'enseignement spécialisé depuis 2013 et la loi de Refondation de l'école nient la



spécificité de l'adaptation scolaire qui s'adresse à des élèves qui ne relèvent ni du champ médical ni du handicap. La difficulté scolaire est, pour beaucoup, la conséquence de conditions sociales et concerne en premier lieu les enfants de milieux populaires.

Les élèves en grande difficulté scolaire, au lieu d'avoir des enseignements adaptés à leur situation, sont ainsi renvoyé-e-s à des traitements médicaux ou paramédicaux, ou conduit-e-s vers des structures externes au service public d'éducation. Ou encore, illes « tapissent » les classes ordinaires où les enseignant-es tentent d'aider ces gamin-e-s « particulier-e-s » parce que laissé-e-s pour compte du système.

Demander des l'aide à la hiérarchie ou aux « conseillers pédagogiques » revient à s'autoflageler, leur maître mot étant de différencier, voire ces dernières années d'individualiser. Après tout les enseignants sont polyvalents, normal qu'ils préparent 5 ou 6 documents différents pour chaque séance...



**SUD éducation 62 réaffirme le rôle positif des RASED et la nécessité de l'enseignement adapté.**

**SUD éducation 62 revendique la baisse des effectifs des classes spécialisées et des classes ordinaires, du temps dégagé pour le travail en équipe, la restitution des 5000 postes de RASED supprimés, le développement de RASED complets et de proximité.**